

16 MA, 1955 31

à deux la  
les écoles  
Chapitre

Président  
à la demande  
à l'écrit  
du Collège

à l'écrit  
à la demande

100 fr.  
100 fr.  
100 fr.

approuvé le 13/6 //  
55034

Budget  
moral de

- de construire un bâtiment neuf et moderne pour recevoir l'externat.  
Ces propositions présentées en 1952-53 ont été acceptées par le Ministère et nous avons reçu en Décembre dernier de M. Floard, Inspecteur Général aux constructions scolaires de l'enseignement secondaire le programme définitif qui doit servir de base à l'étude de l'architecte.

L'architecte M. Legay, a établi le dossier technique correspondant à ce programme.

Il comporte:

- a) La construction d'un corps de bâtiment comprenant principalement les salles de cours, les laboratoires, la bibliothèque.
- l'aménagement d'une cour.
- la construction d'un gymnase.

Estimation: 120.912.000 fr.

b) L'aménagement de l'école collège en internat.

Estimation: 20.000.000 fr.

Le Conseil.

- confirme les décisions précédentes relatives à l'ubilité de la grandeur et moderniser le Collège et de lui adjoindre un internat.

- approuve le projet présenté par M. Legay.

- demande à M. le Ministre de l'Education Nationale de bien vouloir accorder la subvention de l'Etat.

- prend l'engagement de pourvoir par voie d'emprunt à la dépense restant à la charge de la Ville